

**LIGNES DIRECTRICES  
ÉVÉNEMENTS DU CAMP DES RECRUES RBC (« événements »)**

**Présenté par :**  
**la Société Radio-Canada (« CBC / Radio-Canada »),**  
**le Comité olympique canadien / la Fondation olympique canadienne (« COC / Fondation »)**  
**et la Banque Royale du Canada (« RBC »)**  
*CBC / Radio-Canada, le COC / la Fondation et la RBC sont collectivement désignés comme les*  
*« organisateurs des événements »*  
**En date du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

*LES ÉVÉNEMENTS DU CAMP DES RECRUES RBC S'ADRESSENT AUX  
RÉSIDENTS CANADIENS ÂGÉS DE 14 À 25 ANS*

Les lignes directrices qui suivent précisent les conditions applicables à la participation aux événements. Tout conflit ou enjeu lié aux présentes lignes directrices sera résolu par les organisateurs des événements à leur seule discrétion.

Le terme « événement » doit être utilisé dans ce document pour désigner les événements régionaux de qualification ou la finale nationale, ou les deux, selon le cas. Le terme « individu » ou « participant(e) » doit être utilisé dans ce document pour désigner l'individu qui s'inscrit et qui participe à un événement ou, dans les circonstances applicables, et si l'individu n'a pas atteint l'âge de la majorité, son parent ou son tuteur, selon le cas.

Les renseignements personnels, y compris le nom et les coordonnées, sont uniquement recueillis par les organisateurs des événements aux fins d'administration des événements et d'évaluation de la participation d'un individu et ne seront pas utilisés à d'autres fins sans le consentement exprès des principaux intéressés au moment de la collecte. Ces renseignements peuvent être communiqués à des tiers, notamment des fédérations nationales de sport (« FNS »), à des fins d'administration des événements et d'évaluation de la participation d'un individu. En fournissant ces renseignements, vous consentez à ce qu'ils soient utilisés aux fins indiquées et à toute autre fin indiquée sur le formulaire d'inscription ou au point de collecte. Prière de consulter la politique sur la protection des renseignements personnels et de la confidentialité de Radio-Canada au <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/gestion/secretariat-general/2-9-2/>.

Description des événements : les événements régionaux de qualification seront organisés dans les huit régions suivantes au Canada (chacune étant une « région ») à des dates, des heures et des lieux différents, du 1<sup>er</sup> février au 30 mai 2019 :

1. Colombie-Britannique
2. Alberta
3. Saskatchewan
4. Manitoba

5. Ontario
6. Québec
7. Provinces de l'Atlantique
8. Yukon

Des participants sélectionnés à l'occasion des événements régionaux de qualification seront choisis pour participer à la finale nationale qui aura lieu à Calgary les 14 et 15 septembre 2019.

## **1. MODE DE PARTICIPATION**

### **ÉVÉNEMENTS RÉGIONAUX DE QUALIFICATION**

Pour vous inscrire, choisissez l'événement régional de qualification auquel vous souhaitez participer dans l'une des huit régions (l'« événement sélectionné »). Remplissez ensuite l'inscription (le « formulaire d'inscription ») et le formulaire d'exonération du participant du Camp des recrues RBC (l'« exonération du participant ») disponibles à l'adresse <http://www.cbc.ca/olympiques/campdesrecrues>. Vous devez apporter avec vous votre exonération du participant dûment remplie et signée (y compris telle que signée par votre parent ou tuteur légal si vous n'avez pas atteint l'âge de la majorité dans votre province) à l'événement sélectionné.

Dans le cadre de votre participation aux événements, vous devrez répondre à certaines questions, par exemple, fournir les renseignements suivants par écrit :

- Vos nom, date de naissance, sexe, taille, poids, adresse à domicile, adresse courriel et numéro de téléphone
- Si vous n'avez pas l'âge de la majorité dans votre province de résidence, le nom et les coordonnées de votre parent ou tuteur
- Le ou les sports auxquels vous participez actuellement
- Le niveau de compétition le plus élevé auquel vous avez pratiqué votre sport ou vos sports à ce jour
- Un aperçu de vos résultats significatifs au cours des 24 derniers mois
- Comment vous avez entendu parler du Camp des recrues RBC
- Une confirmation de vous ou de votre parent ou tuteur (si vous n'avez pas l'âge de la majorité dans votre province de résidence) indiquant que vous êtes désireux de participer aux événements et que vous êtes admissible
- Une confirmation que vous comprenez et acceptez les présentes lignes directrices.

Pour participer aux événements, soumettez votre formulaire d'inscription et votre exonération dûment remplis par le biais du site Web.

### **FINALE NATIONALE**

Les participants sélectionnés au cours des événements régionaux de qualification seront invités

par les organisateurs des événements à prendre part à la finale nationale. Seuls ces participants pourront prendre part à la finale.

## **INSCRIPTION**

Pour éviter toute ambiguïté, votre formulaire d'inscription et votre exonération du participant constituent votre inscription à tous les événements (l'« inscription »), qui comprennent l'événement régional de qualification et la finale nationale, advenant votre participation à celle-ci. Pour être valide, votre inscription doit être remplie et reçue avant le début de l'événement sélectionné auquel vous participerez.

La limite est d'une inscription par personne, ou, plus précisément, une même personne ne peut s'inscrire qu'à un des événements régionaux de qualification. Une fois que le ou la participant(e) a choisi son événement sélectionné, l'inscription ne sera considérée que pour cet événement sélectionné. Si un(e) athlète souhaite changer d'événement sélectionné, il ou elle doit envoyer un courriel à [rbctrainingground@olympic.ca](mailto:rbctrainingground@olympic.ca) au moins une semaine avant le début de son événement sélectionné.

## **VOTRE CONTENU**

« Votre contenu » est le contenu que vous soumettez en relation avec l'événement. Vous déclarez que votre contenu est véridique, original, exact, légal et respecte les droits de tiers, notamment quant au respect des droits d'auteur, du droit à l'image, à la réputation et à la vie privée, du Code criminel et de toute autre législation applicable en la matière.

Votre contenu est assujéti aux termes des conditions d'utilisation du site [www.cbc.radio-canada.ca](http://www.cbc.radio-canada.ca) qui se trouvent au <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/regles-utilisation/>.

En soumettant votre contenu, vous accordez aux organisateurs des événements une licence libre de droit, perpétuelle, non exclusive, irrévocable, illimitée et mondiale pour la publication, la reproduction et la distribution de votre contenu dans tous les médias, sur toutes les plateformes numériques et par tout autre moyen de communication contrôlé ou autorisé par les organisateurs des événements aux fins d'administration des événements.

## **2. ADMISSIBILITÉ**

### **ÉVÉNEMENTS RÉGIONAUX DE QUALIFICATION**

Les événements régionaux de qualification sont ouverts à tous les résidents canadiens et/ou résidents permanents âgés de 14 à 25 ans à la date de leur événement sélectionné. Les participants doivent être désireux et en mesure de participer pleinement à l'événement sélectionné, y compris à toutes les épreuves des événements régionaux de qualification (définies ci-après).

### **FINALE NATIONALE**

Seuls les participants aux événements régionaux de qualification qui ont été sélectionnés au terme d'un événement régional de qualification et qui sont désireux et en mesure de participer pleinement à la finale nationale, y compris toutes les épreuves de la finale nationale (définies ci-après), seront admissibles à participer à la finale nationale.

## **3. QUALIFICATION**

### **(a) ÉVÉNEMENTS RÉGIONAUX DE QUALIFICATION**

Les événements régionaux de qualification auront lieu dans huit régions au Canada.

Chaque participant(e) participera part à l'événement sélectionné en se soumettant à certaines activités physiques (déterminées par CBC / Radio-Canada, le COC / la Fondation, les FNS participantes, leurs affiliés, ainsi que leurs dirigeants, administrateurs et employés respectifs), qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, un sprint de 30 mètres à la course, un saut vertical, une traction isométrique mi-cuisse et un test de Léger, aussi connu sous l'appellation *bip test* (les « épreuves des événements régionaux de qualification »). Chaque participant(e) sera évalué(e) en fonction des mesures de performance pour chaque épreuve des événements régionaux de qualification (les « résultats aux événements régionaux de qualification »).

Après la tenue de chaque événement régional de qualification, les résultats aux événements régionaux de qualification de chaque participant(e) seront examinés par les organisateurs des événements et jusqu'à 100 participants qui auront obtenu les meilleurs résultats aux événements

régionaux de qualification seront invités à participer à la finale nationale, à condition de répondre à toutes les exigences énoncées dans ces lignes directrices. Les organisateurs des événements se réservent le droit d'augmenter ou de réduire le nombre d'occasions offertes, à leur entière discrétion.

Les participants sélectionnés seront contactés par téléphone ou par courriel (en utilisant les renseignements fournis par le participant dans son formulaire d'inscription à l'événement) et devront confirmer qu'ils acceptent de participer à la finale nationale au plus tard cinq jours après avoir été initialement contactés (c.-à-d. l'heure à laquelle le courriel a été envoyé ou le message vocal laissé). Si un(e) participant(e) sélectionné(e) n'est pas joignable dans les cinq jours suivant la première tentative de contact, refuse l'invitation ou n'est pas en mesure, pour quelque raison que ce soit, de participer à la finale nationale, ne fournit pas les documents nécessaires ou demandés, ou ne respecte pas, de quelque façon que ce soit, ces lignes directrices, l'offre sera annulée et les organisateurs des événements pourront, à leur entière discrétion, inviter un(e) autre participant(e) à prendre part à la finale nationale.

Les organisateurs des événements n'ont aucune obligation d'aviser ou de communiquer avec les participants qui n'ont pas été choisis. De même, les organisateurs des événements déclinent toute responsabilité envers un participant qu'ils n'ont pu contacter par téléphone ou par courriel.

## **(b) FINALE NATIONALE**

Chaque participant sélectionné au terme d'un événement régional de qualification aura la possibilité de participer à la finale nationale en se soumettant à certaines activités physiques (déterminées par les organisateurs des événements), qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, un sprint de 40 mètres à la course, un saut en longueur, un triple saut sans élan, un sprint de six secondes à

vélo, une épreuve à vélo sollicitant les jambes et les bras, et une épreuve au moyen du dynamomètre Concept 2 (les « épreuves de la finale nationale »). Chaque participant sera évalué en fonction des mesures de performance pour chaque épreuve de la finale nationale (les « résultats de la finale nationale »).

Un conseil consultatif composé de membres du Réseau des instituts du sport olympique et paralympique du Canada et du COC déterminera les athlètes sélectionnés pour recevoir un financement chaque année.

Ces sélections seront effectuées en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment les résultats des athlètes dans toutes les épreuves et les tests supplémentaires au cours de l'année applicable (événement régional de qualification, tests spécifiques à un sport, finale nationale), ainsi que les commentaires et tout test distinct de la part des partenaires des FNS.

À la suite de la participation de chaque individu aux événements et de tout test supplémentaire, les participants peuvent recevoir les offres suivantes de l'un des hôtes des événements ou d'une FNS participante :

- Une invitation à participer à des tests supplémentaires administrés par une ou plusieurs FNS; et
- Si retenu(e) par une FNS participante, l'admissibilité à recevoir un financement de la RBC remis sous forme de services fournis par la FNS concernée pour faciliter la participation au Camp des recrues RBC pour la compétition, l'entraînement quotidien, l'équipement, la nutrition, la science du sport et/ou l'encadrement, le tout sous réserve de la signature et du respect d'un accord avec le COC / la Fondation (et la FNS concernée) pour la participation de l'athlète en question au Camp des recrues RBC.

**Les offres et les accords conclus entre des participants et une FNS, la RBC ou le COC / la Fondation ne lient d'aucune façon les autres organisateurs des événements et chaque participant(e) est entièrement responsable de ses propres négociations et de l'acceptation de telles offres. Les parties liées aux événements du Camp des recrues RBC (définies ci-après) ne peuvent être tenues conjointement et individuellement responsables des actions des autres parties, et les offres faites par l'une des parties liées aux événements du Camp des recrues RBC et acceptées par un participant n'engageront que ce dernier et la partie liée aux événements du Camp des recrues RBC à l'origine de l'offre.**

#### **4. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

4.1 Les participants pourront devoir soumettre une preuve d'identité pour prendre part à un événement.

4.2 Durant leur participation à un événement, la voix et l'image des participants peuvent être enregistrées sur support audio, vidéo et photographique, et ils pourront avoir à participer à des entrevues vidéo (les « séquences ») et doivent, en plus des termes énoncés dans l'exonération du participant, consentir à ce que ces séquences soient utilisées, en tout ou en partie, par les organisateurs des événements, à leur seule discrétion, sur tout média, y compris, mais sans s'y limiter, les services de diffusion de CBC / Radio-Canada et/ou le site Web des organisateurs des événements.

4.3 Les participants (ainsi que leur parent ou leur tuteur légal, le cas échéant) doivent assumer tous les frais liés à leur présence et à leur participation aux événements régionaux de qualification, y compris, mais sans s'y limiter :

- Les repas et boissons;
- Les frais de transport pour se rendre à l'événement régional de qualification et en revenir;
- Les assurances (annulation, maladie, voyage, etc.);
- Les pourboires et les taxes de toute nature; et
- Les frais liés aux entraîneurs, à l'entraînement et à l'équipement.

Dans le cas des athlètes invités par les organisateurs des événements à participer à la finale nationale à Calgary, les frais suivants seront entièrement à la charge des organisateurs des événements, sous réserve que toutes les dispositions nécessaires soient prises pour que de tels frais soient arrangés et déterminés à la discrétion des organisateurs des événements :

- Un vol aller-retour à destination de Calgary à partir de la principale résidence canadienne de l'athlète indiquée au moment de l'inscription à l'événement. La date de départ sera le 13 septembre et la date de retour le 15 septembre, vers la même adresse.

Dans le cas des athlètes dont la résidence principale se trouve à 400 km ou moins de Calgary en voiture, le kilométrage sera remboursé au taux de 0,45 cent par km entre la résidence principale et Calgary. Les cas des athlètes résidant à plus de 400 km et n'ayant pas accès à un aéroport seront évalués et résolus au cas par cas, tel que déterminé par les organisateurs de l'événement.

- Les repas et boissons de l'arrivée à Calgary le 13 septembre jusqu'au départ le 15 septembre.
- L'hébergement dans un hôtel de Calgary déterminé par les organisateurs de l'événement le vendredi 13 et le samedi 14 septembre.
- Le transport pendant la finale nationale vers et depuis l'aéroport, le site de la finale nationale et les autres événements organisés par les organisateurs de l'événement.

4.4 Toute personne accompagnant un(e) participant(e) dans le cadre d'un événement devra signer une exonération dans laquelle elle consent à ce que son nom, son image ou sa voix soient utilisés sans aucune indemnité pour la promotion des événements et à toute autre fin indiquée dans l'exonération, et dégage les parties liées au Camp des recrues RBC de toute responsabilité à l'égard d'éventuels dommages ou pertes.

4.5 Pendant les événements, les participants pourraient se voir offrir la chance de participer à des tests ou à des entraînements supplémentaires organisés par des tiers et recevoir des offres financières et autres de la part de tiers (les « offres de tiers »). Les organisateurs des événements déclinent toute responsabilité à l'égard de ces offres de tiers et ne font aucune représentation à leur égard. Les participants qui acceptent une offre de tiers ou y participent le font à leurs propres risques.

4.6 Il est possible que des tiers organisent les événements ou des événements supplémentaires, et qu'ils exigent des renseignements ou des formulaires supplémentaires des participants pour que

ceux-ci puissent y participer. Votre participation à ces événements et à des événements supplémentaires peut dépendre de ces exigences. En pareil cas, les organisateurs des événements ne peuvent être tenus responsables à quelque titre que ce soit de votre participation à des événements ou événements supplémentaires organisés pas des tiers.

4.7 Chaque offre faite en relation avec les événements devra être acceptée comme telle et ne pourra être ni échangée, ni remboursée, ni vendue, ni cédée. Aucune substitution ne sera accordée, sauf si les organisateurs du Camp des recrues RBC en décident autrement, à leur entière discrétion. Toute offre ou toute partie d'une offre non utilisée sera annulée. Le refus ou l'incapacité d'accepter une offre libère les organisateurs du Camp des recrues RBC de toute obligation envers le participant.

4.8 En cas d'impossibilité de remplir les conditions de l'offre exactement comme il est décrit dans les présentes lignes directrices, les organisateurs des événements se réservent le droit de la modifier ou de substituer une partie de l'offre par une autre d'une valeur approximativement équivalente, à leur entière discrétion.

4.9 Toute fausse déclaration de la part d'un participant dans son formulaire d'inscription, son exonération du participant ou autre document entraîne automatiquement sa disqualification de l'événement et de toute offre connexe, à la discrétion des organisateurs des événements.

4.10 Les organisateurs du Camp des recrues RBC déclinent toute responsabilité à l'égard des réclamations, dommages, pertes ou préjudices corporels de toute sorte, y compris sans toutefois s'y limiter : i) les formulaires d'inscription perdus, volés, livrés en retard, abîmés, mal acheminés, détruits, illisibles ou incomplets; ii) la perte, le vol ou les dommages à des logiciels ou des données informatiques ou téléphoniques, y compris les atteintes à la vie privée; iii) les appels frauduleux; iv) l'incapacité de toute personne de participer aux événements pour quelque raison que ce soit, y compris des erreurs d'adresses postales ou de messagerie électronique, des défaillances techniques, informatiques ou téléphoniques ou tout autre problème de fonctionnement des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique ou des logiciels; des problèmes de congestion sur Internet ou sur tout site Web, ou de toute combinaison des facteurs qui précèdent; v) des dommages causés au matériel informatique de toute personne, y compris ceux résultant de l'utilisation ou du téléchargement de tout contenu lié aux événements; vi) de tout retard ou de toute incapacité d'agir en raison d'un événement ou d'une situation échappant à leur contrôle, y compris une grève, un lock-out ou tout autre conflit de travail à leur établissement ou aux établissements des organisations ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue des événements du Camp des recrues RBC; vii) l'offre, y compris, mais sans s'y limiter l'évaluation des formulaires d'inscription et l'attribution d'une offre; et viii) tout changement apporté aux présentes lignes directrices par les organisateurs des événements.

4.11 S'il est déterminé que des personnes altèrent ou utilisent à mauvais escient tout aspect de ces lignes directrices, notamment, mais sans s'y limiter, en contrevenant aux présentes lignes directrices, en tentant de participer aux événements plus souvent que le nombre maximum de fois permis, et/ou en agissant de manière à nuire au déroulement normal des événements, tel que déterminé par les organisateurs des événements, ces personnes seront disqualifiées.

4.12 Les organisateurs des événements se réservent le droit, à leur entière discrétion, de disqualifier un participant en tout temps, s'il est établi qu'il ou elle : a) a altéré ou tenté d'altérer le déroulement des événements ou des épreuves des événements régionaux de qualification ou de la finale nationale; b) agit ou a tenté d'agir (y compris, mais sans s'y limiter, par le recours à des déclarations orales ou écrites, des associations ou des actes physiques (« actes ») de manière contraire à l'éthique, injuste, non respectueuse (des lois, des règlements, de soi et d'autrui), malhonnête, illicite ou autrement inappropriée ou avec le dessein d'importuner, de maltraiter, de menacer ou de harceler toute autre personne; et/ou c) agit ou a commis des actes pouvant, selon le jugement raisonnable des organisateurs des événements, discréditer les événements, les organisateurs des événements ou les autres participants de quelque manière que ce soit.

4.13 Les organisateurs des événements se réservent le droit d'annuler ou de suspendre les événements si un facteur raisonnablement indépendant de sa volonté contrevient à la sécurité ou à la bonne administration des événements. Toute tentative de causer intentionnellement des dommages à tout site Web ou de nuire au déroulement légitime des événements constitue une violation des lois criminelles et civiles. Le cas échéant, les organisateurs des événements se réservent le droit de chercher réparation par tout moyen légal à leur disposition, y compris une poursuite criminelle.

4.14 En cas de litige quant à l'identité d'un(e) participant(e), le ou la titulaire autorisé(e) du compte de courriel au moment où la participation a été soumise sera réputé être le participant. La personne ayant reçu l'adresse électronique pour le domaine associé à l'adresse électronique présentée est considérée comme étant le titulaire autorisé du compte. Un participant pourrait avoir à fournir la preuve qu'il ou elle est le ou la titulaire autorisé(e) du compte de courriel associé à la participation. Toutes les participations doivent être soumises à partir d'un compte de courriel valide pouvant être identifié par une recherche inverse du nom de domaine. L'heure de référence aux fins de validation de l'inscription aux événements est celle du serveur dédié aux événements du Camp des recrues RBC.

4.15 Les chances de recevoir une offre telle que détaillée dans la section 3 (b) des présentes lignes directrices dépendent du nombre de participations admissibles reçues. Les organisateurs des événements se réservent le droit de rejeter tous les formulaires d'inscription incomplets, illisibles, abîmés, irréguliers, soumis par des moyens illicites, envoyés par des méthodes automatisées ou robotisées, ou qui ne sont pas strictement conformes aux présentes lignes directrices. Les organisateurs du Camp des recrues RBC déclinent toute responsabilité à l'égard des erreurs ou omissions dans le matériel imprimé ou la publicité liés aux événements.

4.16 Les organisateurs des événements se réservent le droit de modifier les présentes lignes directrices ou de mettre fin aux événements en tout temps sans engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit à l'égard d'un participant. Les changements apportés aux lignes directrices seront publiés sur le site Web.

4.17 En prenant part aux événements, vous acceptez de vous conformer aux présentes lignes directrices et aux décisions prises par les organisateurs du Camp des recrues RBC, qui seront définitives et exécutoires.

4.18 Les lignes directrices sont disponibles sur le site Web. Les questions au sujet des événements peuvent être adressées directement au soussigné.

**POUR TOUTE QUESTION CONCERNANT CES RÈGLEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC : [rbctrainingground@olympic.ca](mailto:rbctrainingground@olympic.ca)**